



Parcelles humides à Clairbief acquises en septembre 2004, après une résistance acharnée du Département de l'économie et du Service de l'économie rurale.  
(Photo Jean-Paul Lüthi)

## **Invitation à notre assemblée générale vendredi 21 octobre 2005, à 19 heures, au Jura à Bassecourt**

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Procès-verbal de la dernière assemblée (5 novembre 2004)
3. Rapport d'activités 2004-2005
4. Comptes 2004
5. Changement de présidence, admissions, démissions au comité
6. Budget 2006
7. Programme d'activités 2006
8. Propositions individuelles
9. Divers

**A 20 h 30, l'assemblée sera suivie d'une conférence sur**

### **Le retour du castor dans le Jura ?**

La campagne «Eaux vives» que Pro Natura engage pour les trois années prochaines permettra de mettre sur pied des projets ponctuels pour des espèces liées aux cours d'eau. Le projet «Hallo Biber» dans le canton de Bâle nous sera présenté par Agnès Glardon, animatrice du projet.

Le comité se réjouit de vous rencontrer.

## Le mot du président

Cette année encore, le comité de Pro Natura a travaillé dur pour la défense de notre nature. Le nombre de dossiers traités est impressionnant! Tout au long de l'année, notre comité a été placé devant un choix de priorités. Faut-il s'impliquer pour nous opposer à des projets économiques ayant des impacts négatifs sur les milieux naturels et notre environnement ou devons-nous nous engager pour promouvoir des activités favorisant des habitats où peuvent s'épanouir une faune et une flore riches et diversifiées?

Dorénavant, nous ferons encore le nécessaire pour bloquer des initiatives particulièrement néfastes à notre envi-

ronnement, mais nous souhaitons avant tout l'enrichissement de la diversité biologique. L'expérience positive réalisée à Clairbief nous encourage et nous pousse dans cette direction.

Nous sommes conscients que la floraison des ancolies, la survie du lynx ou du tétras et l'épanouissement des papillons dépendent de décisions politiques. Nous continuerons également d'intervenir à ce niveau.

Notre section cantonale a eu le plaisir de recevoir, en avril, les délégués de toutes les sections cantonales de Pro Natura pour une assemblée et une excursion. Autre visite, celles des donateurs importants et des membres honoraires en juin. Ces deux visites nous ont permis de constater que nous travaillons dans une organisation nationale forte et diverse, riche en

compétences et prête à soutenir des projets positifs.

Habitant de Bonfol, je suis préoccupé par les exigences de la chimie bâloise qui souhaite faire payer la commune et le canton du Jura pour les déchets qu'elle y a déposés. Le principe du pollueur-payeur doit être appliqué avec rigueur. La totalité des frais doit être couverte par l'industrie bâloise.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui nous ont donné un coup de main pour permettre de faire avancer notre cause. Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du comité ainsi qu'à notre chargée d'affaires qui ont, cette année encore, abattu un travail considérable, réalisé avec engagement et discernement.

Jean-Pierre Egger

### Impressum

Supplément des sections  
à Pro Natura Magazine

### Editeur

Pro Natura Jura

### Secrétariat

Lucienne Merguin Rossé  
L'Abbaye 105, 2906 Chevenez  
Tél + fax 032 476 70 21  
E-mail: pronatura-ju@pronatura.ch  
Case postale 90  
2900 Porrentruy  
CCP 25-7248-2

### Rédaction et réalisation

William Saunier  
Valérie Parrat  
Jean-Pierre Egger  
Jean-Paul Lüthi  
Sylvie Bøegli  
Lucienne Merguin Rossé  
Thérèse Egger  
Fabian Peter  
Philippe Bassin  
Elisabeth Maillat

### Maquette

William Saunier

### Impression et expédition

Centre d'impression Le Pays S. A., Porrentruy  
Tirage : 800 exemplaires



La section Jura a accueilli les donateurs Pro Natura le 11 juin 2005. C'est avec ravissement que des personnes de toute la Suisse ont découvert les sites de Clairbief et Masesselin. (Photo Fabian Peter)

## Le Centre nature Les Cerlatez



Le Centre nature Les Cerlatez reçoit de nombreuses classes durant l'année. (Photo Centre Les Cerlatez)

Fondée en 1992 par la commune de Saignelégier, l'Association des naturalistes francs-montagnards, Pro Natura-Ligue suisse pour la protection de la nature et Pro Natura Jura, la fondation a pour but de gérer un centre d'études, d'information et de protection des tourbières aux Cerlatez. Au fil des ans, le centre s'est développé, porté par des personnes compétentes, accrochées à leur désir de promouvoir l'éducation à l'environnement, à leur plaisir de partager leurs connaissances ainsi qu'à leur amour pour le site exceptionnel et très fragile de l'étang de la Gruère. Le centre nature connaît des difficultés

financières, inhérentes à tout centre pédagogique, ainsi qu'à un manque de politique et de volonté environnementale et touristique cantonal. Cependant, il est un relais culturel, environnemental important. Pour l'avenir, diverses solutions sont envisagées afin de donner au centre de nouvelles assises : les plans de gestion des hauts-marais et bas-marais du canton devraient être enfin mis en œuvre (retard de plus de huit ans) et des mandats confiés au centre ; un déménagement du centre aux portes de l'étang de la Gruère serait propice à l'accueil des 100 000 visiteurs du site et à leur information. Pro Natura Jura est attachée à l'avenir de ce centre de compétences pédagogiques au service des collectivités, écoles et à ce lieu d'attrait touristique. Des démarches ont été entreprises en 2005 pour trouver une partie de financement. Beaucoup reste à faire avec les autres partenaires et la motivation est intacte.

Elisabeth Maillat



### Initiative fédérale « Pour des aliments produits sans manipulations génétiques »

#### OUI

Des rats nourris au maïs transgénique MON 863 souffrent de graves problèmes sanguins et rénaux.

Aujourd'hui, il est possible d'introduire des gènes de n'importe quel organisme dans les plantes.

La pollution génétique engendrée est irréversible et incontrôlable.

Prétendre lutter contre la faim dans le monde en ruinant la planète et ses habitants montre bien l'hypocrisie des industries agrochimiques.

Des associations d'aide au développement, environnementales, agricoles, de protection des consommateurs, de protection des animaux, des milieux de la santé vous encouragent à voter OUI le 27 novembre 2005.

## Trial à Réclère : Pro Natura Jura dépose un recours

Dans un site protégé entre Réclère et Roche d'Or, les amateurs de moto-trial ont demandé au canton une dérogation pour pratiquer leur sport en forêt. La valeur naturelle de cette forêt est reconnue, la collectivité souhaite en faire une réserve forestière. Un des rares ruisseaux de la région traverse ce site. Son lit est utilisé par les trialistes comme piste d'entraînement et de compétition.

Pro Natura a fait recours contre cette généreuse dérogation octroyée par l'administration cantonale. Elle est contraire aux principes et à l'esprit de la Loi fédérale sur les forêts. La visite faite sur les lieux avec le Tribunal cantonal en août 2005 a permis de constater les profondes atteintes occasionnées au site par les trialistes. D'importantes ornières dans et sur les rives du cours d'eau sont notamment visibles. Tritons, grenouilles et crapauds sont les premières victimes de ces pra-



Le canton autorise une piste d'entraînement de trial dans cette forêt, zone de protection de la nature. (Photo Thérèse Egger)

tiques! La quiétude du site est menacée.

L'emprise de la motorisation sur notre société est déjà très forte. Soutenir son élargissement à des milieux protégés,

dans une magnifique forêt, comme le font les services de l'administration jurassienne est aberrant.

Thérèse Egger

## Place d'armes de Bure



Le sonneur à ventre jaune est un hôte rare de nos régions. Il est menacé de disparition à Bure. (Photo Jean-Paul Lüthi)

Suite aux démarches entreprises par les associations de protection de l'environnement, une rencontre avait été organisée au mois d'octobre l'année passée. Suite à cela, une lueur d'espoir apparaissait à l'horizon. L'armée avait clai-

rement établie ses objectifs et voulait mettre de l'ordre sur le plan de la gestion des terrains alloués aux agriculteurs, ceci représentant une surface de 260 ha environ. Le plan NPA prévoyait une collaboration entre les milieux de

protection de la nature, l'armée et les agriculteurs afin que toutes les parties soient sur un pied d'égalité. Des échéances avaient, lors de cette rencontre, été définies afin de clarifier les baux de rencontrer les différents protagonistes pour évaluer les besoins de chacun. Mais depuis cette rencontre, la situation n'a pas évolué. Sur place, des parcelles non délimitées continuent d'être fauchées, des zones sensibles, comme le site de reproduction des batraciens, sont laissées à l'abandon et ne bénéficient d'aucun soin. Ce qui fait la particularité et la richesse d'un endroit, c'est aussi la diversité de son paysage, de sa faune et sa flore. Le tout reposant sur un équilibre bien fragile. Certaines espèces, comme les rainettes, les pipits des arbres, ne sont déjà plus visibles. Allons-nous attendre de voir disparaître les populations vivant dans ces milieux pour réagir ?

Fabian Peter

## La gestion de l'eau dans le Jura... une urgence

Le canton du Jura connaît le taux de bétonnage le plus élevé en Suisse et une agriculture très intensive. Ainsi, les surfaces imperméables s'accroissent, les sols agricoles se tassent, met-

tant en péril l'infiltration des eaux. L'érosion des sols est un problème récurrent, provoquant des dommages considérables aux cours d'eau, aux étangs ainsi qu'aux zones humides

comme celles de Damphreux. Pro Natura, avec d'autres partenaires, tente depuis plus de douze ans d'inverser cette tendance. Difficilement, tant la résistance agricole et l'esprit de clocher sont grands. Les inondations l'ont montré : il faut être plus strict en matière d'aménagement du territoire et une meilleure gestion de l'eau doit être appliquée. Ce ne sont pas les lois cantonales actuelles, datant de 1876, qui nous permettront d'avancer dans ce domaine.

Lucienne Merguin Rossé



Les études menées sur les cours d'eau jurasiens sont sans appel : il faut intervenir sur les pollutions diverses et adapter les pratiques agricoles. (Photo Jean-Paul Lüthi)

## Laisser plus d'espace aux cours d'eau

Ce sont précisément les objectifs du projet Clairbief et Masesselin. La zone inondable à Clairbief (acquise en 2004 et d'une surface de 2 ha) assimile les

crues du Doubs, ce qui réduit fortement les risques d'inondation pour les zones en aval. Les aménagements à Masesselin vont dans le même sens,

les zones humides sont revitalisées, un affluent du Doubs est remis à ciel ouvert, les berges boisées sont améliorées. ■



Vue sur la prairie de Clairbief avant (maïs) et après (frique). La biodiversité dépend largement du mode d'exploitation agricole. (Photos Jean-Paul Lüthi)

## Revitaliser les zones humides

Plus de 27 ha de marais à Dampheux ont été acquis par la Fondation des marais de Dampheux. L'objectif est de permettre à ces milieux humides de se régénérer afin de participer de façon plus écologique au cycle de l'eau et de favoriser la biodiversité. Malheureusement, les bassins versants sont exploités très intensivement, mettant en danger les marais par des apports consé-

quents de sédiments (érosion) et de produits chimiques (pesticides, herbicides).

Le canton, lors du dépôt public du plan de zone de la commune en 1999, n'a pas demandé que les zones-tampon soient mises en place selon des critères scientifiques, ce que prévoit la législation. C'est donc une fois encore les associations qui ont dû entreprendre des procé-

dures pour demander le respect des lois. Actuellement, une partie des zones-tampon sont imposées, mais il subsiste un grave problème entre le marais de Pratchie et la forêt de la Vouivre, qui alimente en eau le marais. De plus, un chemin agricole en projet va porter une grave atteinte à cette liaison hydrique.

Lucienne Merguin Rossé



La Fondation des marais de Dampheux souhaite acquérir le pâturage de la Chèvre Morte, zone de protection de la nature, contiguë aux marais. C'est l'économie rurale qui doit donner son accord. (Photo Philippe Bassin)

## Changer les lois sur les eaux

C'est suite au conflit Birse à Courroux, entre le canton et Pro Natura/ SEPOD/ WWF en 1998, que l'ex-ministre Kohler a dû accepter une adaptation de la législation cantonale (actuellement loi de 1876, reprise du droit bernois). Depuis sept ans (sic!), un groupe de travail planche sur les futures lois cantonales sur l'eau et sur la gestion des eaux. L'objectif étant de gérer les eaux par bassin versant, de considérer l'approvisionnement, l'épuration et les cours d'eau comme un ensemble, de déterminer de nouvelles structures de compétences, ainsi que de constituer un fonds pour la

revitalisation des cours d'eau. C'est précisément ce que recommande la Confédération suite aux inondations récentes en Suisse. Espérons que le travail sera bientôt terminé et que les politiques comprendront tout l'enjeu de ces nouvelles lois. Une application de ces principes et des budgets adéquats seront alors nécessaires à la réalisation des objectifs afin de maintenir une eau de qualité pour la population, un réseau d'alimentation salubre, un système d'épuration actualisé et des cours d'eau sains.

Lucienne Merguin Rossé

### Carte des dangers naturels

Suite aux récentes inondations survenues en Suisse, les médias se sont fait l'écho de l'avancement dans les cantons de l'établissement des cartes des dangers naturels. Il ressort qu'à nouveau le Jura est très en retard. Une véritable politique environnementale doit être développée dans le canton. Ce sont jusqu'à présent les intérêts agricoles et économiques qui ont prévalu. ■

## Le droit de recours

Seize organisations suisses actives dans la protection de la nature, regroupant près d'un million de membres, se sont unies pour dire: ça suffit! Elles espèrent que les incessantes attaques contre le droit de recours des associations prendront fin avec la révision des lois sur la protection de l'environnement et de la nature, inscrite au programme du Conseil des Etats le 6 octobre. La polémique, disent-elles, a assez duré.

Ces organisations (Pro Natura, l'Association transports et environnement, Patrimoine suisse, WWF, Greenpeace, Club alpin suisse, etc.) sont heureuses qu'après des années d'incessantes attaques, le vent commence à tourner. Ces derniers mois, plusieurs gouvernements cantonaux ont expressément reconnu l'utilité de ce droit de recours et les risques qu'il y aurait à l'affaiblir. Les statistiques sont claires elles aussi: les recours provenant de ces organisations ne représentent qu'une infime partie de tous les recours. Et devant le Tribunal fédéral, ils tournent la plupart du temps à l'avantage des écologistes. Le fait que ceux-ci soient associés dès

les débuts aux projets a pour effet d'accélérer leur réalisation, et non de la freiner.

### Sans fondement

Autre raison d'être satisfait: la commission du Conseil des Etats, après vingt mois d'un travail approfondi, a pu constater l'inanité de la plupart des griefs colportés ces dernières années. Le fait qu'elle se soit néanmoins sentie obligée d'apporter quelques correctifs est regretté. Est-il normal que les organisations écologistes, qui ne défendent pas leur bien, doivent payer les frais de procédure si elles perdent devant les tribunaux comme n'importe quel particulier qui défend ses intérêts propres? Est-il sage de compliquer les négociations entre les requérants et les organisations, alors qu'on veut justement décharger les tribunaux? Est-il opportun de soustraire certains projets de plus petite taille à l'obligation de réaliser des études d'impact, alors que les expertises commandées par le Conseil fédéral ont fait apparaître la nécessité de certains renforcements?

### La fin des querelles

Les organisations écologistes espèrent que le Conseil des Etats ignorera les propositions de minorités qui persistent à vouloir tordre le cou au droit de recours. Elles souhaitent qu'une fois cette révision achevée, il soit mis un terme à ces mauvaises querelles. En quinze ans, on a compté 37 interventions parlementaires. «Il est maintenant temps de conclure.»

24 Heures

14 septembre 2004

## En 2005, Pro Natura Jura est intervenue :

- Paintball à Rebeuvelier en zone de protection de la nature. Projet retiré.
- Piste d'entraînement de trial en forêt, zone de protection de la nature. En cours.
- Girobroyage illégal à Mervelier d'un pâturage d'estivage, puis mise en surface agricole utile pour toucher des paiements directs: Débouté, pas de qualité pour recourir.
- Zones-tampon à Damphreux, autour des marais d'importance régionale: une partie seulement des zones-tampon est exigée. En cours.
- Parking à l'OEPN à Saint-Ursanne, réserve naturelle du Doubs: le site étant déjà bétonné par l'A16. Nous avons demandé une haie de compensation tout autour.
- Agrandissement d'une cabane à Movelier en zone de protection de la nature: fait accompli pour consolidation du toit, 1,5 m de largeur en plus. Opposition retirée.
- Centrale hydraulique à Ocourt sur le Doubs, réserve naturelle. Graves lacunes du projet, oppositions maintenues avec les pêcheurs.
- Antennes sur la place d'armes de Bure: demande de garanties pour les aménagements naturels et santé de la population. En cours.

# L'Action 72 heures a chamboulé la Suisse

Du 15 au 18 septembre, 27 jeunes de Pro Natura Jura et du WWF, entourés de moniteurs et monitrices, ont lancé un défi de développement durable. Le but de l'action lancée par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) est de conscientiser la population sur un problème environnemental actuel. Plus de 20'000 jeunes y ont pris part en Suisse.

## Une société de déchets

Nous sommes dans le canyon du Colliard à Delémont. Les Créa-Magnons, congelés des années plus tôt à cause d'une subite glaciation, se réveillent suite au réchauffement climatique. Ils tentent de retrouver leurs habitats et grattent le sol. C'est alors qu'ils se rendent compte qu'il n'y a que des déchets dans le sol : plastiques, boîtes de conserves, bouteilles, ferraille.

## Défi réussi

De nombreux visiteurs ont participé dimanche à la visite d'une exposition,



L'équipe des Créa-Magnons. (Photo Valérie Parrat)

où les déchets sont utilisés comme sculptures, jeux, décoration. Les sens sont à l'honneur : reconnaître des odeurs, écouter des bruits, tâter des déchets cachés, goûter des orties. Un théâtre joué dans le canyon par nos

amateurs rend le sujet des déchets encore plus poignant.

Un regard sans concession sur notre société de consommation. Une belle leçon de vie et des enfants crottés et heureux. Un vrai bonheur ! ■

## Groupe Jeunes

*Composé d'environ 15 jeunes, ce groupe a proposé :*

- ❖ 26 février 2005 : Pelotes de déjection
- ❖ 12 mars 2005 : Cabane en saule
- ❖ 23 avril 2005 : Bourgeons de sapins...
- ❖ 21 mai 2005 : Rucher-école
- ❖ 25 juin 2005 : Murs en pierres sèches
- ❖ 20 août 2005 : Rivière
- ❖ 10 septembre 2005 : Moutons
- ❖ 15-18 septembre 2005 : Action 72 heures
- ❖ 29 octobre 2005 : Jus de pommes
- ❖ 26 novembre 2005 : Bisons
- ❖ 17 décembre 2005 : Sortie de Noël - Fondue au chocolat

• Cette brochure a été réalisée en couleur avec le soutien du Centre d'impression Le Pays S. A., à Porrentruy.

## Des soutiens financiers pour :

Financement au projet de réseau écologique à Soultce/Undervelier :  
Fr. 10 000.-

Achat d'un pâturage en zone de protection de la nature à Dampheux par la Fondation des marais de Dampheux :

Fr. 30 000.-

Plantation d'arbres pour les nouveau-nés à Montfaucon :

Fr. 150.-